



AFPA Centre-Val de Loire

InFO CSE-E

N'hésitez pas à contacter les Elus.es du **Comité Social et Economique d'Établissement** Afpa Centre-Val de Loire et vos **Représentants.es de Proximité FO** qui répondront à vos demandes.

Pour toute information en région :

✉ fo.afpa.centre@gmail.com

Réunion plénière du CSE-E Centre-Val de Loire du 18 janvier 2022

Présents pour la délégation FO

Patrick HERMAS – RS - Isabelle KINDERF MAZABRAUD – DSR & Elue titulaire - Valérie BIET – Elue titulaire

Silvia ROBINART – Elue suppléante - Marc GOMMER – Elu suppléant - Nicolas GUILLOIS – Elu titulaire

Alain LHUILLIER – Elu titulaire

Le bulletin INFO **FO** change un peu....

Nouvelle année...

Nouveau rédacteur...

Nouvelle présentation...

Mot du Président du CSEE AFPA Centre Val de Loire

*« Meilleurs vœux à l'ensemble des équipes de l'AFPA et leurs proches.
En espérant que cette année nous permette de retrouver des conditions de travail normales... »*

Monsieur le Président, tient à saluer dans cette période difficile, l'engagement exemplaire de tous les salariés AFPA CVL dans ces conditions très compliquées pour chacun....

*« Pour 2022, nous sommes sur une notion de retour à l'équilibre. Nous avons planté en 2021 beaucoup de choses qui vont pousser en 2022, dont le plan de développement commercial.
Néanmoins, nous sommes toujours sur le fil du rasoir avec cette crise sanitaire qui peut impacter de façon importante les taux de saturation ».*



Approbation du PV de décembre 2021

Le PV du CSE-E ordinaire du 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité par les élus.es du CSE-E Afpa Centre-Val de Loire présents.

Vote du correspondant titulaire des ASC de Chartres

FELICITATIONS à Marc GOMMER

Elu nouveau correspondant Titulaire des ASC à Chartres.

Nous remercions vivement Virginie DE ALMEDIA qui a œuvré durant 2 ans pour les ASC.

Encore MERCI Virginie pour tout ce que tu as fait

Voir mise à jour de la chartre des ASC

Organisation des études

Quels sont les critères de validation d'un départ d'un formateur en études ?

Quel est le processus à suivre en cas de volontariat d'un formateur ?

Réponse de la DRH :

Il n'y a pas de process clair et défini.

La Direction de l'Ingénierie exprime un besoin et se rapproche de la Direction des Ressources Humaines.

La Direction des Ressources Humaines et la DI encadrent les modalités d'exercice des études en lien avec l'équipe pédagogique.

Que ce soit à la demande de la DIFQ ou d'un salarié, l'étude des demandes se fait cas par cas. Certaines demandes ne peuvent aboutir pour des raisons de difficultés de remplacement du salarié concerné.

Pour la délégation FO, il est important de mettre en place un process clair et transparent. En l'absence de ce process il est important de faire attention au dialogue tenu auprès des salariés qui recevraient une réponse négative et ne pourraient pas participer à des études.

Le Point de suivi des engagements de la Direction, suite aux préconisations formulées par la CSSCT-E sera à l'ODJ du CSEE de février prochain.

Néanmoins un point est fait sur certaines situations de Blois et d'Olivet

BLOIS

En Octobre 2021, dans une déclaration, la délégation FO demandait :
« Un site UNIQUE répondant aux besoins des activités actuelles et à venir et respectant les conditions de travail de l'ensemble des équipes, avant la fin de l'année 2021 »

Intervention du Président du CSEE CVL

« Sur le site de Blois, nous avons pris en compte l'ensemble des remarques. Nous avons identifié la nature de nos besoins. Différentes démarches ont été effectuées auprès de prestataires immobiliers, prise de rendez-vous avec la mairie de Blois, ... Plusieurs visites ont eu lieu début janvier avec la DIA. Il s'avère qu'à ce jour, nous n'avons pas de site finalisé qui correspond à nos besoins. Mais nous continuons nos démarches.

D'autres engagements pris suite aux préconisations de la CSSCTE sont en cours et à suivre sur du moyen et long termes

La délégation FO espère un plateau technique « Productions Horticoles » respectant le cahier des charges de formation et de certification pour la formation qualifiante de cette nature, programmée en septembre prochain. L'inquiétude de notre délégation est justifiée par les événements de décembre alors qu'une même formation, qui faute d'un plateau technique adéquate, d'un nombre important de désistements de stagiaires, d'un épuisement professionnel du formateur a été annulée le jour même du démarrage de la formation.

De même, lors d'une visite des élus FO au CFA de Blois où se déroule la formation qualifiante « Menuisier Agenceur », nous avons été interpellés par certains stagiaires sur les conditions du déroulement de leur formation. Ils nous ont informé qu'une réclamation relative à l'insuffisance de moyens mis à disposition pour se former et sur les difficultés relationnelles récurrentes entre le CFA et l'AFPA, avait été transmise à la direction du centre et qu'en réaction à la légèreté de la réponse de la DC, à la DR et au National.

OLIVET

Engagement de sécuriser le personnel isolé (janvier 2021) par la présence d'un rondier au self au service du soir non résolu à ce jour.

Réponse de la DRH

Nous avons aujourd'hui deux ressources (intérim) et nous avons changé de prestataire de sécurité. Les nouvelles modalités de la ronde du vigil, fait qu'il passe au self vers 19h et ensuite reste à disposition des équipes du soir jusqu'à 20h30. Il est joignable par téléphone en cas de difficultés.

Il avait également été pensé à un dispositif « Homme debout »

Réponse de la DRH

Nous avons bien un système « Homme debout » mais ce n'est plus d'actualité puisque maintenant il y a 2 ressources présents le soir.

Pour la délégation FO, on est loin des engagements pris au moment des incidents qui ont eu lieu au self en janvier 2021.

Cela fait des années que la sécurité des collègues n'est pas prise en compte, et pas seulement qu'au self, d'autres collègues travaillent de façon isolée.

L'engagement pris était la présence d'un vigil pendant la durée du service du soir et au bout d'un an, malgré de multiples relances, on nous propose la solution d'un vigile présent de 19h à 20h30 sur un site de 6 hectares sans moyen d'appel d'urgence pour demander une intervention... !!!!!



Application des accords de la NAO (Négociation Annuelle

Point reporté au mois de février après communication au CSE-Central

LA NAO, C'EST QUOI ???

La Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) est un levier pour améliorer le quotidien des salariés dans l'entreprise.

Au niveau de l'entreprise, la loi Rebsamen de 2015, a regroupé l'ensemble de thèmes en 3 blocs (divisés en sous-thèmes) pour lesquels une négociation collective est obligatoire :

- ✚ La Rémunération qui englobe les salaires effectifs, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise ;
- ✚ L'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, portant notamment sur les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération et améliorer la qualité de vie au travail ;
- ✚ La gestion des emplois et des parcours professionnels (GPEC).

Projet de transfert de la restauration vers prestataire externe

Appel d'offre infructueux. Le projet est reporté au 1 avril 2022.

Le président du CSE-E rappelle l'engagement, dans le cahier des charges, du maintien des salariés sur site pour 3 ans ainsi que du maintien du salaire.



Comme déjà signaler par notre délégation, le transfert du personnel de restauration du self est un 2ème plan d'entreprise catégoriel déguisé.

Dans un contexte de réduction drastique de l'activité des entreprises de restauration collective, le personnel AFPA qui serait transféré chez un prestataire, ferait parti des derniers embauchés et donc des premiers licenciés au-delà du délai de protection de 3 ans.

Informations économiques

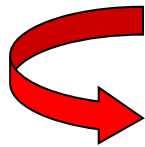


Date d'arrêté comptable :
Novembre 2021

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS FINANCIERS

EBE	CA	FDF	Charges de personnel
-2,5M	22,6M	-8,2M	-16,9M
Budget : 505,1K	Budget : 25,1M	Budget : -7,2M	Budget : -17,3M



EBE	- 2.5 M
EPIC	- 25 %
ACCES A L'EMPLOI	+ 7 %
AFPA ENTREPRISE	- 25 %

Les objectifs définis par Bercy lors de la 3^{ème} vague « COVID » étaient dès le départ inatteignables.

Le contexte sanitaire n'a pas facilité l'atteinte des objectifs, malgré le fort investissement de tous.

On va dans le mur alors que nous n'avons aucun moyen d'atteindre les objectifs.

C'est le paradoxe du statut de l'EPIC AFPA !!



Ressources Humaines

A fin novembre 2021 :

207
ETPT

203
Objectifs

2 %
Ecart

60 % CDI ~
40 % CDD & intérim ~

Bourges et Issoudun

46
ETPT

39
Objectifs

19 %
Ecart

Chartres

39
ETPT

35
Objectifs

14 %
Ecart

Tours

46
ETPT

53
Objectifs

-13 %
Ecart

Olivet- Blois- Montargis

73
ETPT

74
Objectifs

-1 %
Ecart

Pour la délégation FO, la dé- précarisation semble bien difficile à mener à l'AFPA !

Force est de constater que le nombre de contrats précaires, CDD et intérim reste trop élevé en région CVL.

Ces situations mettent grandement en perdition le portage des valeurs de l'AFPA. On remarque aussi une dégradation significative de la qualité de nos formations, largement imputable au recours massif de contrats précaires.

Il est injustifiable de remplacer un CDI suite à un départ naturel par un CDD puis quelques temps après par un intérimaire (de longue durée), or c'est une pratique à l'AFPA.

Réponse de la DRH :

En tant qu'Établissement Public, la loi de finance nous octroie un budget en ETP, encadré par nos ministres de tutelle. Ces ETP nous sont alloués par région. Dans ce budget il y a également une enveloppe intérim, qui nous sert de variable d'ajustement pour nos besoins RH, afin d'être en conformité avec les budgets alloués.... Maintenant on joue la règle du jeu avec cette loi de finances....

Stratégie Développement Commercial

Projet Plan d'Action Développement présenté par la Directrice Régionale du Développement



Une stratégie basée sur une quintuple action



Le développement doit être le sujet de l'ensemble de l'équipe de direction d'un centre

=

TOUS IMPLIQUES
TOUS RESPONSABLES
TOUS DEVELOPPEURS



Budget national 2022 + 22 % sur les marchés entreprises et individus

EVOLUTION	2020	88 % et 12 %
Poids public et privé	2021	89 % et 11 %
	2022	78 % et 22 %

La stratégie de développement



→ LA PROGRAMMATION

- Intégrer une stratégie de programmation à 12 mois mini hors CR
- Afficher des CAP par formation titres/CCP = mise en lisibilité sur des sites
- Assouplir le dispositif

→ LE SOURCING

- Puiser dans les viviers programmes Promo 16 18, Prépa compétences, Hope, PSE ...
- S'appuyer sur le CRM BtoC
- Innover nos techniques de sourcing

→ LA FIDELISATION

- Relancer nos anciens clients : emailing + phoning
- Communiquer auprès des entreprises PE + Jurys – saisie dans CRM en cours pour actions marketing
- Procéder à des ventes additionnelles

→ LA COMMERCIALISATION

- Accentuer la réactivité des centres aux demandes clients des RA
- Continuer à mixer les financements sur 1 parcours – Ex DEFI – POEC suivis de contrats en alternance POEI suivies d'alternance
- Coconstruire un PAC par centre avec cibles/segments/actions/temporalité
- Vendre avec le soutien du marketing cibles/segments/actions/temporalité
- Augmenter le nombre de réponses aux AO/AAP/Subventions (fin année Apprentissage CR)

→ LE PILOTAGE /L'EXPLOITATION

- Animer les équipes commerciales – rituels
- Poser rituels DRD/RA/équipes de direction – point marché privé tous les 2 à 3 mois
- Utiliser le nouvel outil de pilotage mensuel des objectifs de vente (dès janvier 2022)

36

La feuille de route 2022 hors EPIC



TOTAL REGION CENTRE VAL DE LOIRE					
	KE	Objectifs 2021	Estimation Réalisation CA 2021	Objectifs 2022	Nombre de places
Marchés publics FILIALE ACCES A L'EMPLOI	Conseil Régional	12 500	16 700	15 000	
	Pôle Emploi	842	936	650	
	LADOM	200	57	265	33
	TOTAL	13 542	17 693	15 915	
Marché des individus FILIALE ENTREPRISE	CPF	50	78	250	62
	CPF de Transition/PTP	900	385	850	100
	TOTAL	950	463	1 180	
Marché des entreprises FILIALE ENTREPRISE	Agents Publics	120	148	160	
	Alternance	600	318	665	95
	Apprentissage	150	300	710	101
	Pro A (période de pro)	60	22	35	
	Entreprise	850	755	1 080	135
	Défense mobilité	96	50	126	16
	POEC et POEI	299	132	470	
	TOTAL	2 175	1 725	3 246	
TOTAL GRANDS FINANCEURS		16 667	19 881	20 341	542 places en CAP MP

Pour FO, la réussite de ce plan ambitieux et dynamique nécessitera son appropriation par toutes les équipes
La réussite est bien l'affaire de tous...



DUERP & PAPE

Afpa

1.3. DUERP et PAPE

Recueil d'avis suite à l'information de la CSSCTE le 07 décembre 2021 et CSE-E du 14 décembre

Etude des Documents Uniques des sites en Centre-Val de Loire transmis en annexe :

BOURGES : 03/12/2021

ISSOUDUN : 03/12/2021

TOURS : 03/12/2021

CHARTRES : 03/12/2021

CHATEAUROUX : 03/12/2021

OLIVET, BLOIS et MONTARGIS : non transmis, délai au 1^{er} trimestre 2022

Report des PAPE au 1^{er} trimestre 2022 suite à la réunion CSSCTE

Disponible en lecture
via Teams – Dossier
« Gestion & Services »
de chaque centre

RPS (risques psychosociaux) et Groupes Ad 'Hoc....

Les groupes Ad 'hoc nécessitent une évolution tant sur l'organisation de la planification que sur leurs animations pour qu'ils puissent fonctionner.

La délégation FO attend une amélioration significative sur les méthodes pédagogiques utilisées dans ces groupes afin de permettre à chacun de pouvoir s'exprimer en toute confiance et sérénité.

Nous attendons également que ce mettent en place, les collectifs métiers ainsi que les rituels de management comme prévu dans l'accord du 26.11.2020.

Vous sollicitez la délégation *FO* au quotidien

**Vous nous exprimez très régulièrement
votre confiance : *FO* vous en remercie.**

Vous pouvez compter sur nous !

La ligne de conduite *FO* ne changera pas :

RESISTER – REVENDIQUER – RECONQUERIR

A venir....

- | | |
|--------------------------|------------------|
| ▪ <u>Bureau</u> | Jeudi 03 février |
| ▪ <u>CSE-E ordinaire</u> | Mardi 22 février |
| ▪ <u>Commission</u> ASC: | Jeudi 27 janvier |

Pour toute information en région :



fo.afpa.centre@gmail.com



1^{ère} Organisation Syndicale en région !

Vos représentants FO en région Centre Val-de-Loire

Départements	Représentants FO	Mandats	e-mail
18	Florence BARCHASZ	*Elue et Secrétaire du CSEE Présidente de la *Commission des œuvres sociales du CSEE *Représentante de proximité	florence.barchaz@afpa.fr
28	Marc GOMMER	*Elu au CSEE *Représentant de proximité *Correspondant local des œuvres sociales	marc.gommer@afpa.fr
36	Alain LHUILLIER	*Elu CSEE	alain.lhuillier@afpa.fr
	Marlène ROBERT	*Représentante de proximité	marlene.robert@afpa.fr
37	Nadia BUFFET	*Elue au CSEE *Correspondante locale des œuvres sociales	nadia.buffet@afpa.fr
	Sandrine LEGALLAIS	Représentante de proximité	sandrine.legallais@afpa.fr
41 – 45 Centre et DR	Valérie BIET	Elue au CSEE	valerie.biet@afpa.fr
	Bérangère CRIQUI	Elue au CSEE	berangere.criqui@afpa.fr
	Cédric GASNIER	*Elu au CSEE *Représentant de proximité	cedric.gasnier@afpa.fr
	Nicolas GUILLOIS	*Elu au CSEE *Représentant de proximité *Commission des œuvres sociales du CSEE	nicolas.guillois@afpa.fr
	Isabelle KINDERF MAZABRAUD	*Elue au CSEE *Représentante de proximité	isabelle.kinderf@afpa.fr
	Silvia ROBINARD	*Elue au CSEE *Correspondante locale des œuvres sociales	silvia.robinard@afpa.fr
Région Centre Val-de-Loire	Isabelle KINDERF MAZABRAUD	Déléguée syndicale régional	isabelle.kinderf-Mazabraud@afpa.fr
	Patrick HERMAS	Délégué syndical régional Représentant syndical FO au CSEE	fo.afpa.centre@gmail.com



Adhérer à **Force Ouvrière AFPA Centre Val de Loire**

Pourquoi adhérer ?

Emploi, formation professionnelle, protection sociale, accords AFPA, défense des statuts des agents de l'AFPA... toutes ces questions sont au cœur de votre vie quotidienne. Pour être efficace, il faut être informé, et il faut s'organiser, **parce que c'est uni que l'on peut se faire entendre et respecter**.

Votre avenir, celui de vos enfants, sont liés aux droits collectifs et individuels ainsi qu'au respect des droits sociaux qui sont les fondements effectifs des valeurs républicaines : le Code du travail, la Sécurité sociale, l'Enseignement, la Formation professionnelle, les Services publics, les conventions collectives nationales, les accords nationaux propres à l'AFPA.

Alors pour les défendre, pour se défendre, mais aussi pour acquérir de nouveaux droits, pour plus de solidarité, rejoignez l'équipe FO AFPA de la région Centre Val de Loire et prenez votre avenir en main !

Force ouvrière est partout à vos côtés avec des femmes et des hommes libres, dans un syndicat libre.

FO c'est quoi ?

FO est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895, qui se nommait : Confédération Générale du Travail. Cette "CGT", à l'époque, avait pour seul objet, la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste Français. C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (avril 1948) la Confédération Générale du Travail

FORCE OUVRIERE (CGTFO).

Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ?

Bien sûr, par fidélité à l'idéal de liberté et d'indépendance syndicale, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable syndicalisme indépendant. **Aujourd'hui FO** - historiquement et juridiquement la CGTFO - **est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.**

C'est sa force, c'est votre force.

.....

Bienvenue à FO

Demande d'adhésion à FO – AFPA

Crédit d'impôt pour adhésion syndicale :

66 % des cotisations annuelles versées, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable relevant de la catégorie des traitements, salaires, pensions et rentes viagères à titre gratuit.

*Exemple : si votre cotisation annuelle est de 100 €, le crédit d'impôt est de : 100 € x 66 % = 66 € soit un reste à charge réel de **34 € seulement**. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué.*

Pour rejoindre l'équipe

FO AFPA en région Centre Val de Loire

Contactez : fo.afpa.centre@gmail.com

